

# Le Club de tir Louis Uselding de Habay organise : un fun shoot de nuit pour armes longues



**Le 28 décembre 2016**

**Horaire de tir : 17h00-17h30-18h00-18h30-19h00-19h30-20h00-20h30-21h00-21h30**

**Etre présent 30 minutes avant le tir (partie administrative)**

Catégories : armes à verrou ou semi-auto avec ou sans lunette

Tout calibre sauf .338 lapua magnum et .50 bgm

Armes sans lunette et les calibres 22 Lr : distance de tir 50 m, les autres 100 m

Tir assis, avec appui avant, appui arrière seulement la main non gantée est autorisée, temps limité.

37 coups - Cibles : FUN

Participation 10€ par concours

(Possibilité de s'inscrire dans plusieurs catégories)

Pour la même catégorie rachat possible (8€) sous réserve de place libre

**Inscription avant le 25 décembre 2016 :**

**UNIQUEMENT par Email**

En spécifiant le nom, prénom, heure souhaitée, Calibre, verrou ou semi, avec ou sans lunette.

**[tir.habay@gmail.com](mailto:tir.habay@gmail.com)**

Un bol de soupe offert après le tir

Prix au 3 premiers de chaque catégorie sans distinction de calibre, si le gagnant du lot n'est plus présent, le suivant de cette catégorie et encore présent recevra le lot avec maximum de 1 lot par personne.

## SECURITE GENERALE

1. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
2. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
3. Le commissaire de tir indique aux participants la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le strict respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
4. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre, il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
5. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
6. Sur injonction du commissaire de tir, le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
7. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
8. Durant les séances de tir, le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours.

Responsabilités : Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction.

Un contrôle peut-être fait lors du check de votre inscription au stand de tir, veillez à vous munir de votre licence de tir et autorisation de votre/vos arme(s).

Pour le Ctlu Habay